

# Avis

**Session du 1er au 8 décembre 2008**

- **Projet de budget régional pour 2009**
- **DM3 pour 2008**
- **Voeu du CESR « Une solidarité territoriale pour les bassins d'emploi fragilisés »**
- **Agenda 22 du Poitou-Charentes**
- **Décentralisation de l'AFPA**
- **Fret ferroviaire en Poitou-Charentes**
- **Bilans d'exécution pour 2007 du CPER 2000-2006 et du CPER 2007-2013**

Conseil  
Economique

&  
Social  
Poitou-Charentes

**CESR Poitou-Charentes**  
15, rue de l'Ancienne Comédie - BP 575 - 86021 POITIERS CEDEX  
Tél. 05 49 55 77 77 - Fax 05 49 55 76 76  
[www.cesr-poitou-charentes.fr](http://www.cesr-poitou-charentes.fr)  
[info@cesr-poitou-charentes.fr](mailto:info@cesr-poitou-charentes.fr)



**Avis du Conseil économique et social Poitou-Charentes**  
*Séance plénière de clôture du 8 décembre 2008*

- 1 – Avis du CESR sur le rapport du Conseil régional n° A.S.15  
« **Projet de budget pour 2009** » p. 2
- 2 – Avis du CESR sur le rapport du Conseil régional n° A.S.16  
« **Décision modificative n° 3 pour l'exercice 2008** » p. 13
- 3 – Voeu du CESR  
« **Une solidarité territoriale  
pour les bassins d'emploi fragilisés** » p. 14
- 4 – Avis du CESR sur le rapport du Conseil régional n° A.VII.1  
« **Politique régionale en direction  
des personnes en situation de handicap –  
Adoption de l'Agenda 22 du Poitou-Charentes** » p. 16
- 5 – Avis du CESR  
« **Décentralisation de l'AFPA : pour un service public  
régional de formation professionnelle** » p. 18
- 6 – Avis du CESR  
« **Pour un développement du fret ferroviaire  
en Poitou-Charentes** » p. 23
- 7 – Avis du CESR sur le rapport du Conseil régional n° A.S.17  
« **Bilans d'exécution pour 2007  
du Contrat de plan Etat/Région 2000-2006  
et du Contrat de projets Etat/Région 2007-2013** » p. 29

**1- Avis sur le rapport du Conseil régional n° A.S.15  
« Projet de budget pour 2009 »**

**1/ Le budget 2009**

Le Conseil économique et social régional, suite aux observations du groupe de travail « Finances », note les principaux éléments suivants :

- Le projet de budget 2009 s'élève à **685 M€** (en crédits de paiement et hors gestion active de la dette).  
En ajoutant les 120 M€ de la gestion active de la dette, le budget total est de **805 M€ en crédits de paiement**.
- Ce budget total présente une **stabilité** par rapport à 2008.  
Pour mémoire, la progression du budget entre les projets 2007 et 2008 était de + 6,5 % (et de 21 % entre 2006 et 2007).
- Les charges liées aux transferts sont estimées à **127,57 M€**, soit une progression de 17,5 %.  
Les recettes liées aux transferts sont estimées à **109,33 M€**, soit une progression de 4,8 %.
- Hors transferts de compétences et gestion active de la dette, le budget diminue de 3,5 % : de 577 M€ en 2008 à 557 M€ en 2009.  
Entre 2007 et 2008, ce budget avait augmenté de 6,5 %.
- Les inscriptions d'autorisations de programmes et d'engagements (AP et AE) s'élèvent à **606,7 M€**.  
Ce montant est en augmentation de 3,7 % par rapport à 2008 (585,1 M€).
- **75 %** des crédits de paiement (hors gestion active de la dette) sont consacrés aux interventions du Conseil régional, soit une baisse de 4 % par rapport à 2008.
- L'annuité de la dette est égale à **38,4 M€**.  
Elle est en progression constante en volume, même si sa part dans le budget régional fluctue à la hausse ou à la baisse suivant les exercices.  
En l'occurrence, cette part augmente entre 2008 et 2009 puisqu'elle passe de 5,3 % à 5,6 % du total des dépenses.
- La part de la **section d'investissement** dans le budget total **est en augmentation**.  
Elle représente 35,57 % pour 2009 contre 35,1 % en 2008.
- La capacité d'autofinancement des investissements du Conseil régional s'est, cette année encore, améliorée : **42,62 % prévus pour 2009** (90,6 M€) contre 39,8 % pour 2008 (80,4 M€).
- **La stabilisation des taux de fiscalité directe et indirecte** est reconduite pour la quatrième année consécutive.

■ Dans la suite des avis antérieurs du CESR, 3 points ont été analysés plus particulièrement :

1. L'évolution des charges rigides (frais de structure)

- Une nouvelle augmentation des dépenses de fonctionnement et d'investissement des assemblées et services qui représentent 16,93 % des dépenses réelles totales 2009 (15,32 % en 2008).
- Le ratio [Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement] est de 18,7 % en 2008. Poitou-Charentes est ainsi la 2<sup>ème</sup> région de la strate de référence après Midi-Pyrénées.

Ce constat s'explique notamment par l'alignement des régimes indemnitaires de l'ensemble du personnel régional (notamment les TOS), pas encore appliqué dans toutes les Régions.

Les frais de personnel hors transferts passent de 38,9 M€ en 2008 à 41,66 M€ en 2009.

2. L'encours de la dette

- L'encours prévisionnel de la dette à fin 2008 est évalué entre 295 et 298 M€. Ce maintien de l'encours n'aurait pu être imaginé sans le choix du crédit bail.
- Le projet de budget 2009 inscrit un emprunt d'équilibre de 98 M€.
- Le Conseil économique et social régional souligne, dans le projet de budget 2009, le **ratio « dette/capacité d'autofinancement »** qui, comme en 2008 (suite au souhait du CESR), mesure le nombre d'années d'autofinancement nécessaires au remboursement de la dette.

Pour l'année 2008, ce ratio est estimé par le Conseil Régional à 3 ans et 2 mois. Après calcul par le CESR, il semblerait que ce ratio dépasse 3 ans et 6 mois.

Pour l'année 2009, dans le contexte du projet de budget et selon les calculs de l'assemblée socioprofessionnelle (dette + emprunt d'équilibre prévu en 2009 - remboursement du capital / capacité d'autofinancement), ce ratio augmenterait pour avoisiner les 4 ans.

Cependant, ce ratio suppose un taux d'exécution du budget à 100 %. Si l'exécution n'était que de 90 %, le Conseil régional atteindrait son objectif affiché de stabilisation de la dette à 295 M€.

3. La structuration de la dette

Le Conseil économique et social régional souligne **2 éléments positifs** dans le contexte actuel :

- La dette régionale est composée à 81 % par de la dette à taux fixe et 19 % par de la dette à taux variable.
- La dette repose sur une diversification tant en termes de partenariats que de produits (22 contrats répartis entre 8 prêteurs).

■ En conclusion, l'assemblée socioprofessionnelle tient à souligner :

- La stabilité du budget par rapport à 2008.
- L'augmentation de la capacité d'autofinancement.
- La présentation du stock des AE et AP ainsi que leur programmation pluriannuelle (2009-2011) qui répond au souhait du CESR d'envisager les perspectives financières de la Région à moyen terme.
- La gestion prudentielle de la dette qui permet à la Région de bénéficier d'une certaine sécurité financière.
- L'évolution de la part des charges rigides dans le budget, hors transferts de compétences, qui impacte les perspectives budgétaires de la Région à moyen terme.
- Enfin, dans le contexte actuel de la crise économique et financière, le Conseil économique et social régional souhaite que l'effort d'investissement et l'accompagnement socio-économique de la Région soient maintenus sans pour autant impacter à la hausse le ratio dette / capacité d'autofinancement. Il préconise que ce ratio soit maintenu autour de 3 ans et 6 mois.

\* \* \*

Le Conseil économique et social régional reprend à son compte les analyses, observations et avis de sa commission de synthèse et de ses commissions sectorielles.

### L'emploi et le développement économique

L'on peut noter une diminution, dans le projet de budget 2009, des crédits de paiement consacrés aux politiques « Emploi et développement économique » qui passent de 22,59 M€ en 2008 à 20,53 M€ en 2009. Cette diminution s'explique en particulier par la fin des dispositifs nationaux Eden et Chèque Conseil, jusqu'alors gérés par le Conseil Régional dans le cadre des possibilités de transfert des aides de l'Etat à la Région. Ces dispositifs sont remplacés, au niveau national, par la « Nouvelle Aide à la Création d'Entreprises » (NACRE).

■ Dans ce contexte de légère diminution des crédits, le Conseil économique et social régional s'est plus particulièrement intéressée **au contenu et à l'impact budgétaire du plan de soutien de la Région (évalué à 6 M€) aux PME face à la crise économique et financière**, qui se décline en 4 points :

- Dotation supplémentaire au Fonds Régional de Garantie géré par Oséo : 1 M€
- Dotation d'un Fonds de Garantie pour reconstituer la trésorerie de PME en difficulté (prêts à moyen terme mis en place par Oséo) : 0,6 M€
- Augmentation de la dotation au Fonds Régional d'Innovation : 2,4 M€
- Création d'un Fonds de Capital Risque pour compléter notamment la mission de PCE-PCI : 2 M€.

Concernant ses interrogations quant à la répercussion de ces différentes mesures sur le budget régional, le Conseil économique et social régional note le caractère pluriannuel de ce plan (non intégralement inscrit dans le budget 2009) ainsi que l'assurance du Conseil régional que les 20,53 M€ destinés au développement économique en 2009 permettront de financer une mise en oeuvre efficace du plan, sans pour autant remettre en cause la continuité des dispositifs déjà existants.

■ Dans le cadre de la continuité **des principaux outils régionaux relatifs à l'emploi et au développement économique** :

- Le Conseil économique et social régional renouvelle son souhait d'une plus grande **coordination des structures et des dispositifs en matière de développement économique**.

Concernant l'aide à la création d'entreprises, il note avec intérêt la volonté de la Région de favoriser la coopération des réseaux « ACCès » et « Atelier de la Création », et de mettre en place une « porte d'entrée unique » pour les porteurs de projets. Néanmoins, il s'interroge sur la lisibilité de ces différents dispositifs et la perception qu'en ont, sur le terrain, les créateurs d'entreprises.

Concernant l'accompagnement et le développement des entreprises déjà existantes, un important travail de coordination et de clarification doit être effectué, vis-à-vis de l'ensemble des outils de soutien aux entreprises.

Cette proposition de coordination pourrait être à l'initiative du Conseil régional, et concerner non seulement les acteurs publics des différents territoires, mais aussi l'ensemble des acteurs privés menant des actions dans les domaines de la création, de l'accompagnement et/ou du développement des entreprises.

- Si l'effort du Conseil régional à destination des **filiales prioritaires** (éco-industries, photovoltaïque, véhicule électrique...) est approuvé, le Conseil économique et social régional souhaite que **l'ensemble des entreprises** structurellement saines du territoire, **temporairement fragilisées** par la crise économique et financière actuelle, puissent être concernées par les dispositifs économiques régionaux, il en va du dynamisme de l'économie de Poitou-Charentes. A cet effet, si les nouveaux secteurs et les nouvelles activités méritent d'être soutenus, la priorité doit prendre la forme **d'un soutien à l'ensemble des entreprises qui constituent le socle de l'économie régionale**.
- En matière **d'attractivité du territoire**, l'assemblée socioprofessionnelle note la volonté régionale de mener en interne une stratégie de prospection tournée vers les « niches » que constituent les filiales prioritaires du Conseil régional. **Le marketing territorial** ne doit pas simplement prendre la forme d'une prospection ciblée, mais doit plutôt **s'orienter vers un objectif d'attractivité globale du territoire**. Ce marketing doit prendre en compte l'ensemble des éléments qui contribuent à donner à Poitou-Charentes l'image d'une région attractive et propice au développement économique. Pour mener à bien ce marketing territorial, la région doit profiter des alliances qui peuvent exister avec d'autres territoires mais aussi faire appel aux outils existants, comme Ouest Atlantique.

Enfin, d'un point de vue budgétaire plus global, l'assemblée socioprofessionnelle s'est interrogée sur les répercussions de la crise économique sur les recettes du Conseil régional. Le ralentissement de l'activité des entreprises ou encore la diminution des constructions ne risquent-ils pas d'amputer Poitou-Charentes d'une partie de ses recettes fiscales que sont la Taxe Professionnelle ou encore la Taxe Foncière ?

## **Le tourisme**

La continuité des politiques régionales inscrites au Schéma régional du Tourisme est notée, de même que le soutien financier de la Région au Comité régional du tourisme.

Le Conseil économique et social régional aurait apprécié que ce projet de budget reprenne la mention du recentrage des interventions du Conseil régional, au titre de sa politique sectorielle du tourisme, en faveur **d'opérations contribuant au développement économique et social** évoqué dans le rapport de la Commission permanente du Conseil régional (24/11/2008) et relatif à l'adoption d'un référentiel Tourisme.

## **L'éducation et la formation**

Le Conseil économique et social régional approuve l'augmentation régulière depuis plusieurs années du budget consacrée à l'Education-Formation (+ 3 % en 2009).

### ■ Education :

#### • Vie lycéenne :

Malgré un budget « Vie lycéenne » en diminution pour 2009, la part réservée aux ressources humaines, animateurs culturels et CTI (conseillers tuteurs en insertion), est en augmentation de 9 % par rapport à 2008.

Devant les difficultés financières d'un grand nombre de familles, le développement des actions en faveur de la vie lycéenne et des dispositifs d'aides (permis de conduire, lutte contre le décrochage scolaire, mobilité des citoyens, accès à la culture...) est approuvé.

Dans ce cadre, les nouvelles bourses pour le financement du BNSSA (brevet national de sécurité d'aptitude aux fonctions d'animateur) et BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur) sont soulignées avec intérêt, tout en rappelant le travail réalisé par les CAF et le monde associatif. La coordination des différents acteurs permettrait d'harmoniser et de renforcer cette action.

Le CESR renouvelle son souhait d'être associée aux travaux d'élaboration de la nouvelle convention sur la culture et du nouveau règlement des bourses de la découverte.

### • **Fonctionnement des lycées :**

Il est légitime pour le Conseil régional, dans une « bonne gestion des fonds publics », de réformer les dotations de fonctionnement selon les réserves financières des établissements.

L'assemblée socioprofessionnelle insiste toutefois sur la nécessité de tenir compte des projets d'établissements dans les critères d'évaluation du niveau de réserve acceptable, et demande une information sur sa mise en oeuvre et les économies réelles qui seront réalisées.

Par ailleurs, une réflexion globale doit être engagée sur les conditions d'accueil des jeunes (lycéens, apprentis, étudiants, stagiaires de la formation professionnelle) dans la région, en particulier au niveau des internats. (Dans un premier temps, un bilan détaillé des capacités d'accueil des établissements du Poitou-Charentes pourrait être réalisé).

Enfin, le Conseil économique et social régional demande à être associé à l'élaboration du PPI (Plan prévisionnel des investissements).

### ■ Formation :

La finalisation des Contrats d'objectifs territoriaux (COT) sur les métiers de la formation est approuvée ainsi que l'engagement en 2009 de deux nouveaux COT sur la métallurgie et l'automobile, secteurs clés de l'économie régionale, aujourd'hui fortement touchés par la crise.

Le CESR souhaite être associé à leur élaboration.

#### • **Compte formation universel régional :**

Les expérimentations vont se poursuivre avec les branches et les OPCA, notamment pour examiner la mise en oeuvre de son volet Orientation professionnelle.

Se référant à ses avis précédents, le Conseil économique et social régional insiste sur la nécessité de la cohérence de ce dispositif avec les axes de la future réforme nationale de la formation professionnelle.

- Il souligne avec intérêt la construction d'un **nouveau dispositif d'accompagnement du programme « compétences clés »** mis en oeuvre par l'Etat et des réseaux des APLIS (Ateliers permanents locaux d'individualisation des savoirs) et des APP (Ateliers de pédagogie personnalisée). Ces dispositifs ont un rôle important dans la remise à niveau et l'orientation des jeunes vers la formation professionnelle ou la VAE.

- Il partage les intentions du Conseil régional sur **la mise en oeuvre du CRSP (Contrat régional de sécurisation des parcours professionnels)**, mais insiste toutefois sur le respect de la complémentarité et de la cohérence avec les autres dispositifs de droit commun (en particulier de l'Etat et des acteurs concernés).

- **Formations sanitaires et sociales :**

L'assemblée socioprofessionnelle approuve la contractualisation prévue avec les instituts de formation pour le pilotage de l'offre de formation. Elle insiste sur son caractère pluriannuel pour une meilleure lisibilité et évaluation des actions engagées par l'Etat, le Conseil régional et les acteurs concernés.

Elle regrette le **retard** pris dans la réalisation du « **campus des métiers du soin et du lien social** », dont elle avait souligné l'importance. Le montage financier de ce projet, initié dès 2006, est toujours à l'étude. Il est indispensable qu'il soit engagé sans attendre.

- **Apprentissage :**

Dans le cadre de la réforme actuelle du cursus BEP (2 ans) bac pro (2 ans), le maintien par le Conseil régional d'une offre de formation suffisante de niveau V sanctionnée par un diplôme ou une certification est approuvé.

Cela rejoint les préoccupations du CESR de permettre aux jeunes sortis du système scolaire ou qui ne peuvent accéder au bac pro d'acquies un premier niveau de qualification.

**CFA :** le CESR attire l'attention du Conseil régional sur :

- le **CFA de Cognac** : (métiers de bouche) : les bâtiments sont aujourd'hui hors normes. Une solution doit être trouvée pour reconstruire les équipements nécessaires au maintien de l'offre de formation.
- le **CFA de La Rochelle** : compte tenu du très mauvais état, une décision doit être prise le plus rapidement possible quant à sa reconstruction.

- **Versement des primes aux employeurs d'apprentis** : le Conseil économique et social régional approuve les dispositions du Conseil régional.

## ■ Enseignement supérieur et Recherche :

La **politique régionale de soutien à la recherche** est approuvée.

Le Conseil économique et social régional souligne l'intérêt de soutenir le CRITT Sport et Loisirs pour l'obtention du label CRT (Centre de ressources technologiques).

Les modifications envisagées par l'Etat sur le statut des doctorants risquent de marquer la fin de l'alignement des bourses du Conseil régional avec celles de l'Etat. Une réflexion est à engager entre l'Etat et le Conseil régional pour coordonner si possible les actions.

L'assemblée socioprofessionnelle approuve les axes en faveur de **l'égalité d'accès aux études supérieures**, le soutien à certaines filières spécifiques et l'aide à l'insertion professionnelle.

Ces dispositifs sont de nature à lutter contre le faible niveau d'accès à l'enseignement supérieur et la désaffection des filières scientifiques.

**Pour autant, elle considère à nouveau que réserver les bourses d'accès à l'enseignement supérieur aux seuls étudiants entrant dans une filière scientifique ne répond que partiellement aux objectifs d'égalité d'accès à l'enseignement supérieur.**

Alors que les crédits disponibles sont très largement supérieurs à la demande, certaines filières ne sont pas éligibles bien qu'elles subissent aujourd'hui des variations importantes en raison notamment d'une médiatisation exacerbée sur les perspectives d'emploi et de promotion sociale.

## L'environnement

Le budget dédié aux politiques « Environnement » présente :

- une **diminution globale des crédits de paiement pour 2009** (en particulier pour les volets « énergie, déchets, développement durable » et « patrimoine naturel biodiversité ») ;
- une **augmentation** des crédits de paiement pour les volets « **Marais Poitevin** » et « **information participation des citoyens** ».

La construction de ce projet de budget répond :

- à une demande de stabilité budgétaire ;
- à un effort de précision des prévisions pour adapter au mieux les budgets aux opérations qui pourront se mettre réellement en oeuvre en 2009 ;
- à l'anticipation des retards voire des reports des projets d'investissements des collectivités locales ;

et permet la mise en oeuvre des projets présentés par les grandes associations partenaires des politiques régionales (dont les budgets sont stabilisés pour 2009).

## ■ Maîtrise de l'énergie, des déchets et du développement durable :

- Compte tenu de l'importance du thème de l'énergie, le CESR estime nécessaire de clarifier la manière dont cette question est traitée par le Conseil régional.

- **Il renouvelle ses interrogations sur la politique régionale de développement des agroressources** (en particulier les agrocarburants) et souhaite que les choix stratégiques de leur développement s'appuient sur des analyses allant au-delà de seules données financières et de rentabilité (prenant en compte, par exemple, un bilan carbone global).
- Le Conseil économique et social régional réaffirme **tout l'intérêt** de mobiliser et développer **l'ensemble des potentialités d'énergies renouvelables régionales dont les énergies marines**. Il signale à cet égard le travail du CES Poitou-Charentes en cours sur les énergies marines renouvelables dans le cadre du Réseau transnational atlantique (conclusions de ce travail interrégional seront présentées en juin 2009).
- Au-delà des bilans annuels réalisés par la Région avec ses partenaires, l'assemblée socioprofessionnelle souhaiterait **l'expérimentation d'une approche développement durable** prenant en compte les aspects économiques, sociaux, environnementaux des projets. Elle note l'effort en ce sens qui sera demandé aux associations partenaires pour la présentation annuelle de leur bilan d'activité qui devra prévoir un « éco-bilan ».
- Concernant le Plan régional de réduction et d'élimination des déchets dangereux (PREDD), le CESR prend acte de l'association de l'Union professionnelle artisanale régionale (comme proposée lors de la session d'orientations budgétaires) et renouvelle la nécessaire cohérence à trouver entre le PREDD et les différents plans locaux et départementaux existants.

#### ■ **L'habitat durable :**

Le Conseil économique et social régional se félicite de la **prise en compte** de la question de **l'étalement urbain** et prend acte du projet en partenariat avec l'ADEME de journées techniques en 2009 sur les questions « Urbanisme durable et qualité des sols ».

Cette problématique doit être relayée au niveau local et prise en compte dans le cadre de l'élaboration des SCOT (Schémas de cohérence territoriale) et PLU (Plans locaux d'urbanisme). Les services régionaux travaillent d'ores et déjà à l'élaboration de fiches techniques à destination des collectivités locales.

#### ■ **Marais Poitevin :**

Les Régions Pays de la Loire et Poitou-Charentes ont réaffirmé leur volonté d'accompagner la démarche Parc naturel régional, l'Etat français restant sous la menace d'une sanction européenne.

#### ■ **La préservation et la valorisation du patrimoine naturel et de la diversité :**

Concernant les aires marines protégées, à ce jour, le Conseil régional n'a pas été associé aux démarches de l'Etat mais souhaite s'y investir estimant que ces nouveaux périmètres de protection peuvent être une opportunité pour la pêche régionale.

#### ■ **Le droit à l'information sur l'environnement et à la participation des citoyens :**

Le Conseil économique et social régional a plus spécifiquement échangé sur les résultats de la consultation publique des SDAGE dont le bilan est très mitigé. Si cette consultation ne relève pas du Conseil régional, le CESR souhaite que les efforts d'information, de sensibilisation, de participation citoyenne soient poursuivis, notamment sur les questions de l'eau.

#### ■ **La reconquête de la ressource en eau en quantité et en qualité :**

L'assemblée socioprofessionnelle se **félicite de l'élargissement** du programme Re-Sources à de nouveaux bassins et des nouveaux partenariats mis en place avec les Départements (Deux-Sèvres, Charente et en projet, Vienne) et la Chambre régionale d'agriculture.

Un premier bilan global sera présenté dans le bilan d'activité 2008 et une réunion spécifique dédiée à l'état d'avancement du programme Re-Sources sera organisée fin 2009. le CESR propose que l'évaluation/bilan des projets Re-Sources prenne en compte l'aspect « économie » des territoires. D'ores et déjà, le travail en partenariat entre Agrobio, la Chambre régionale d'agriculture et le Conseil régional a permis des applications concrètes avec l'utilisation de certaines pratiques de l'agriculture bio par l'agriculture conventionnelle.

### **L'agriculture et le littoral**

Le Conseil économique et social régional note la diminution des crédits de paiement accordés aux politiques sectorielles relatives à l'agriculture et au littoral (de 13,39 M€ en 2008 à 11,50 M€ en 2009) et regrette la diminution constante de la part de ces politiques dans le budget global de la Région (1,7 % du budget pour 2009).

Il prend acte de la volonté de la Région d'orienter ses aides financières sur les bénéficiaires réels plutôt que sur les structures intermédiaires.

Après avoir constaté la continuité des politiques régionales dans un contexte conjoncturel marqué par des crises dont on ne mesure pas encore toutes les conséquences, plusieurs points ont fait l'objet d'observations :

#### ■ Formation et installation des jeunes :

Il est souligné avec intérêt le souhait du Conseil régional d'encourager les dispositifs de Valorisation des Acquis de l'Expérience dans le secteur de l'emploi agricole et maritime. Néanmoins, tout doit être mis en oeuvre pour que les salariés souhaitant bénéficier de tels dispositifs puissent y prétendre sans perte de revenu.

Dans le domaine de l'agriculture, l'assemblée socioprofessionnelle s'interroge sur la place et le rôle que souhaite jouer Poitou-Charentes en matière de **promotion de l'installation**. Il semble que, dans le cadre de la mise en oeuvre du nouveau Plan de Professionnalisation Personnalisé, la Région n'ait pas été concertée par les services de l'Etat et qu'elle ait, en conséquence, décidé de laisser les structures prédéterminées par ce dernier poursuivre leurs missions sans son soutien financier. Elle regrette ce manque de coordination entre les différents partenaires sur des questions aussi importantes pour l'avenir du secteur et souhaite la contribution de l'ensemble des acteurs.

#### ■ Pêche et Cultures Marines :

Consciente des enjeux liés à la protection de la biodiversité, le Conseil économique et social régional souligne néanmoins les risques économiques et sociaux, pour le secteur de la pêche, d'une protection des ressources, à l'échelle européenne, appréhendée de façon trop globale, sans concertation suffisante avec les professionnels du secteur et sans prendre en compte les spécificités locales.

#### ■ Aides au secteur du Cognac :

Le Conseil économique et social régional **s'interroge sur la suppression des aides** allouées, dans le secteur du Cognac, **à la promotion viticole et à la lutte contre les maladies du bois et de la vigne** (- 300 000 €).

S'il peut être louable de mettre fin à certaines aides lorsqu'elles ne sont plus momentanément justifiées (pour les redéployer vers des secteurs qui en ont plus besoin), le CESR souligne la nécessité de bien mesurer les conséquences de telles suppressions en matière d'emploi notamment, dans les secteurs d'activités concernés.

Le Conseil économique et social régional note que le Conseil régional poursuivra son soutien à certaines activités du secteur (suivi sanitaire, Vins de pays, Bouilleurs de Cru).

#### ■ Aménagements forestiers :

Sous réserve d'informations complémentaires et même si cela ne dépend pas de la politique régionale, le Conseil économique et social régional s'interroge sur les possibilités d'intervention sur les bois en zones protégées dans les documents d'urbanisme.

#### ■ Politique Agricole Commune :

L'assemblée socioprofessionnelle prend acte de la position des Conseils régionaux de Basse-Normandie, Bretagne, Pays de la Loire et Poitou-Charentes du souhait d'une **« puissance régulatrice au niveau européen »**, rappelée dans le projet de budget. Elle partage cette position, mais note que la question de la régionalisation des aides reste d'actualité.

Plus globalement, dans une économie de marché de plus en plus ouverte, le CESR réitère sa crainte quant à la suppression progressive des outils de régulation européens dans les secteurs agricoles et maritimes. Ces outils sont indispensables et doivent être développés en tenant compte des spécificités nationales et locales.

### Vivre ensemble

#### ■ Le logement :

Le Conseil économique et social régional note que, comme il l'a déjà demandé, **le dispositif régional d'aide au portage foncier et immobilier** sera prolongé jusqu'en 2010, en parallèle de la mise en place de l'établissement public foncier régional.

#### ■ Les âges de la vie :

**La caution régionale pour le logement des jeunes** connaît un démarrage lent avec une quinzaine de dossiers déposés à ce jour.

Via ce dispositif, le Conseil régional vise à lever les freins des propriétaires bailleurs afin que ces derniers louent leur logement à des jeunes grâce à la garantie des impayés et des dégradations.

Le Conseil économique et social régional souhaite que cette caution et son règlement en préparation aient également un impact positif sur le prix des loyers, notamment concernant les bailleurs privés. Des besoins importants de logements étudiants ont été repérés spécifiquement sur l'agglomération de La Rochelle.

## ■ Les emplois tremplins associatifs :

L'assemblée socioprofessionnelle **regrette une diminution** des demandes d'emplois tremplins (50 au lieu des 100 prévus en 2008) suite au nouveau règlement du Conseil régional, et **souhaite son évolution** en 2009.

Elle approuve en revanche l'évaluation qu'avait demandée le CESR sur la première génération des emplois tremplins, et qui sera programmée en 2009 (Commission mixte Conseil Régional / CESR).

## ■ Le sport :

La baisse apparente du budget s'explique par l'arrêt prévu des crédits d'investissements liés au **Pôle Sports** de Niort. Le Conseil économique et social régional s'inquiète de l'avenir incertain de ce Pôle.

Compte tenu de cette précision, le budget, au-delà de ce Pôle, connaît une relative stabilité.

## ■ La culture, le patrimoine, l'inventaire et le cinéma :

Le Conseil Régional et l'Etat maintiennent leurs engagements financiers pour le **Centre national des arts de la rue** en Poitou-Charentes en 2009. La Ville de Cognac ne désirant plus supporter seule ce label, une mutualisation de moyens est envisagée avec d'autres agglomérations pour un outil partagé par tous.

Le Conseil économique et social régional souligne **l'importance d'un soutien aux cultures populaires** telles que les arts de la rue et les musiques actuelles.

La création d'une **carte Culture** régionale fait l'objet de concertations avec les Villes pilotes en Poitou-Charentes : Poitiers et La Rochelle. Au-delà de l'élément financier, cette carte Culture vise la promotion des spectacles ainsi qu'un travail de médiation, par exemple par l'intermédiaire des animateurs culturels des lycées. Son utilisation permettra aux jeunes aussi bien l'accès aux lieux de diffusion qu'à ceux de pratiques artistiques. Le CESR note que le Conseil régional veut éviter les redondances avec l'existant et ne se limitera pas au territoire urbain comme actuellement, avec pour objectif de toucher individuellement 10 000 jeunes sur une année.

Le Conseil économique et social régional **partage** la volonté régionale de **mise en réseau** des animateurs culturels des lycées avec les médiateurs culturels des Pays.

Depuis la signature de la convention Centre National de la Cinématographie par le Département de la Vienne, c'est l'ensemble des collectivités concernées par le Fonds régional d'aide à la création et à la **production audiovisuelle, cinéma et multimédia** qui est désormais couvert en Poitou-Charentes, un modèle unique en France. Le CESR souhaite être associé au travail d'évaluation de ces dispositifs qui sera mené en 2009.

## Les équipements et les infrastructures

Le budget global « Infrastructures et transport » est en diminution par rapport à 2008 (- 9,6 %), du fait de la fin des avances de crédits à l'Etat pour l'aménagement des Routes Nationales, mais également du crédit-bail sur le financement du matériel TER et de la cession des matériels TER existants.

Dans le même temps, le Conseil économique et social régional se félicite de l'augmentation du budget « Infrastructures ferroviaires » en 2009, (de 10,8 M€ à 12,3 M€).

## ■ Transport régional de voyageurs :

- **Offre TER** : le CESR insiste sur le renforcement des déplacements locaux et les développements futurs des lignes interrégionales, en particulier avec le Limousin dans la perspective du futur Plan régional des voyageurs 2011-2016.

A noter, les évolutions prévues pour 2009 :

- **Desserte Nord Deux-Sèvres** : la création d'une ligne TER interrégionale à la place du TGV Paris – Saumur faisant passer le montant du déficit d'exploitation de 1 M€ à 600 000 € (dont 400 000 € pour le Conseil régional).
- **Niort-Saintes et Poitiers-Limoges** : de fortes contraintes vont intervenir lors des opérations de modernisation (5 à 6 mois d'arrêt). Ces fermetures de lignes doivent être anticipées et organisées entre les autorités organisatrices pour limiter au maximum les perturbations et apporter des solutions de substitution. A cet égard, l'accord qui sera trouvé entre la SNCF et le Conseil régional sera très important pour des services de substitution de qualité à un coût raisonnable, en particulier sur Niort-Saintes.

Il est demandé que le CESR soit associé aux différentes étapes de réflexions sur le projet « TER Poitou-Charentes 2010 » et au futur plan régional de déplacement de voyageurs à l'horizon 2020.

Dans une approche plus transversale des problématiques de mobilité et d'accessibilité, l'importance d'un **Schéma régional des Infrastructures et des Transports est à nouveau affirmée.**

- L'engagement d'un **Nouveau programme matériel** est approuvé. Pour autant, compte tenu des sommes envisagées (50 M€), il faudra veiller à sa définition (compatibilité avec les matériels existants et souplesse d'utilisation) car, en fonction du nombre et du type de matériel, une tranche ferme de financement sera à engager dès la prise de commande.

- **Aménagement des gares et accessibilité** : le CESR insiste, en complément du programme 2009, sur la négociation à mener avec l'Etat et RFF pour la desserte de la gare de Ruffec (effet report car non desservie par la future LGV SEA).

La réflexion régionale sur la mise en place **d'une carte billettique** de transport est une réelle opportunité pour concevoir l'offre de transport collectif dans une vision plus transversale de mobilité, en examinant toutes les possibilités d'inter-opérabilité entre les modes de transport et de complémentarités tarifaires.

- **Transport durable** : le Conseil régional engage une étude d'évaluation de l'expérimentation des agro-carburants dans les TER (en particulier au regard du bilan carbone global) qui sera présentée au CESR en mars 2009.

#### ■ Infrastructures de transports :

La 2ème année du Contrat de projets s'achève sans que les opérations du précédent CPER 2000-2006 soient réalisées. Une nouvelle fois, l'assemblée socioprofessionnelle **regrette ces retards** qui font peser des risques sur la réalisation d'opérations aussi structurantes que Poitiers-Limoges ou Niort-La Rochelle.

Un avenant est prévu au Contrat de projets pour éviter la perte de fonds européens fin 2009 (sur les 12 M€ prévus sur Angoulême-Saintes, 6 M€ sont reportés sur Poitiers-Limoges).

- **LGV Sud Europe Atlantique (SEA)** :

Les dernières négociations n'ont pas permis la signature d'un protocole d'accord entre l'Etat, RFF et les collectivités territoriales concernées. Dans le contexte actuel de crise, certaines collectivités considèrent la part de financement demandée trop élevée.

La question des **moyens** que **l'Etat et l'Europe consacreront à ce projet de dimension européenne** est à nouveau posée.

Le CESR réitère ses positions et demande à l'Etat qu'il :

- relance l'Europe pour une participation à hauteur des ambitions du projet,
- prenne en compte les difficultés des collectivités locales pour son financement,
- recherche avec les collectivités territoriales des modalités de financement permettant de baisser la charge de financement des collectivités.

- **Routes** :

2009 doit voir s'achever les engagements du précédent CPER 2000-2006. Se posera alors la question d'une éventuelle participation du Conseil régional au PDMI (Programme de développement et de modernisation d'itinéraires).

D'ores et déjà, l'Etat doit préciser ses engagements pour 2009.

#### ■ Transport de marchandises :

Le Conseil économique et social régional souligne :

- Le report du démarrage de **l'autoroute ferroviaire atlantique**, dans l'attente de la mise à gabarit des tunnels (pas avant 2016), et la mise en place de l'itinéraire alternatif via Saintes et Niort. 35 M€ seront consacrés aux premiers travaux de mise à gabarit sur Poitiers – Bordeaux, mais aussi sur Niort – Saintes, ce qui augmentera d'autant le coût global du projet.
- La réalisation des travaux du **terminal de l'Anse St Marc** qui nécessitera un avenant dès 2009 pour conserver ses financements européens.

#### ■ Energies :

Compte tenu de la priorité régionale donnée à la croissance verte, l'assemblée socioprofessionnelle attire l'attention du Conseil régional sur **la création de nouvelles filières énergétiques**.

A cet effet, il serait intéressant que **le Poitou-Charentes se mobilise aux côtés des 7 autres Régions** (Bretagne, Pays de la Loire, Basse et Haute Normandie, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Réunion, Rhône-Alpes) **sur le développement de la filière des énergies marines**.

#### ■ TIC :

2 points sont à nouveau soulignés :

- **L'équipement de Points services internet** dans les petites communes : les contraintes administratives très lourdes pèsent sur les communes pour la constitution des dossiers.
- **Le développement du très haut débit** : il faut dès à présent pérenniser les outils financiers du CPER après 2013, quitte à faire évoluer les modes de financement.

Enfin dans un contexte de respect du développement durable et d'accès pour tous aux transports collectifs, le Conseil économique et social régional **s'interroge d'un point de vue budgétaire sur l'anticipation et la programmation des investissements à venir**.

**Sans une analyse prospective des besoins et l'élaboration de simulations financières**, la Région ne sera pas en capacité de faire face aux enjeux financiers du développement du TER et de la réalisation de grands projets à 10 ans, tels que : le nouveau programme matériel TER, la LGV SEA, la LGV Poitiers-Limoges, la couverture haut-débit et très haut-débit des territoires, ainsi que la participation à la remise à niveau des infrastructures de transport.

## **La santé, l'adolescence, le handicap**

- Le budget consacré à la santé, constant depuis plusieurs années (1,87 M€ de Crédits de paiement), ne représente qu'une part infime du budget régional (0,2 %) et une part encore plus infime du « budget santé » du territoire régional, financé majoritairement par l'Assurance maladie.

Si l'impact budgétaire est limité, le Conseil régional a en revanche un **rôle politique déterminant pour la cohésion du territoire**, la construction de **partenariats** et pour éviter ou limiter la concurrence entre territoires dans le domaine de la santé. La politique régionale doit s'appuyer sur les partenaires déjà présents sur le territoire et actionner les différents leviers pour démultiplier l'impact des projets. Par ailleurs, l'action régionale en matière de santé se développe dans le cadre d'autres politiques (vie lycéenne, contrats régionaux de développement durable, politiques sectorielles incluant un volet « handicap »...).

- Le Conseil régional a orienté ses interventions dans une **logique d'aménagement du territoire** pour lutter contre la désertification médicale avec deux actions phares : **le financement des stages en milieu rural et les maisons de santé**.

- A ce jour, 156 étudiants ont été accompagnés et compte tenu des éléments d'information disponibles, 1 étudiant ayant bénéficié des aides régionales au stage s'est installé en milieu rural, les autres réalisent des remplacements pour une grande part (la moyenne d'âge d'installation est à 38 ans).  
La démographie médicale et la répartition des professionnels de santé sur les territoires restent des questions préoccupantes pour l'avenir de certaines zones, y compris urbaines.
- **Les maisons de santé** et le projet collectif qu'elles impliquent restent une des meilleures incitations à l'installation en milieu rural. A cet égard, l'action régionale relayée au niveau local est importante pour orienter les projets des communes vers une dimension intercommunale et dans une logique de projet, de partenariat entre professionnels et non une logique de murs.

Dans cet objectif, la formation des animateurs de Pays et Communautés de communes, la sensibilisation des élus locaux et une aide à l'ingénierie de projets sont nécessaires, même si la réussite du projet tient d'abord et avant tout à la présence d'un professionnel, moteur du projet.

- Le Conseil économique et social régional prend acte des débats de sa commission de synthèse sur :
  - **Le financement (public/privé) des équipements de santé**, notamment d'imagerie médicale (une réunion spécifique sera organisée).
  - **La RGPP** et ses liens avec la politique publique de santé, les conditions d'accès aux soins et à la santé des populations.
  - La prise en charge de la **vaccination contre la grippe** : les campagnes de vaccination relèvent du niveau national mais ne faudrait-il pas renouveler les publics prioritaires (les jeunes et les actifs) ou encore inciter les employeurs au financement des vaccins pour leurs salariés (comme le font déjà une partie d'entre eux) ?
  - **La santé au travail et en particulier l'acquisition des connaissances** : le Conseil régional « a vocation » à animer le débat régional en lien avec ses partenaires que sont l'ARACT, l'ORS et l'ORST.
  - **La thématique Santé/Environnement**. Un travail du CESR sera organisé en 2009-2010 pour lequel il sera nécessaire de cibler l'analyse, le Conseil régional ayant d'ores et déjà affiché ses attentes en matière de santé et pesticides.

## **Les politiques contractuelles**

- **Programme opérationnel FEDER 2007-2013 :**

Le taux de programmation du FEDER est assez faible en Poitou-Charentes : 5,44 % au 9 octobre 2008. L'assemblée socioprofessionnelle prend acte que les disparités varient selon les gestionnaires (1,59 % pour l'Etat, 13,34 % pour la Région).

- **Programme Espace Atlantique 2007-2013 :**

La Région Poitou-Charentes ne sera finalement pas autorité nationale de ce programme pour la France. Le Conseil économique et social régional le regrette, compte tenu de l'expérience et du savoir-faire développés lors du programme précédent.

#### ■ Coopérations et actions européennes :

Le Conseil économique et social régional relève la volonté d'implication du Conseil régional dans les programmes européens et l'encouragement, pour ce faire, à s'appuyer sur l'Espace Interrégional Européen (EIE) Bretagne, Pays de la Loire, Poitou-Charentes, à Bruxelles.

#### ■ Co-développement et partenariats internationaux et solidarité :

L'assemblée socioprofessionnelle note la poursuite des actions.

Elle souhaite que les **entreprises picto-charentaises** soient davantage associées à ces projets de co-développement.

#### ■ Contrats régionaux de développement durable :

Le CESR réitère sa demande de connaissance plus approfondie des actions financées par le Conseil régional, territoire par territoire.

Il note qu'un bilan des CRDD sera réalisé à mi-parcours en 2009 et suggère que le CESR y participe.

#### ■ Régie IAAT :

Le Conseil économique et social régional prend acte de la composition du nouveau Conseil d'administration de l'IAAT, transformé en régie à autonomie financière. **Il est regretté que le CESR ne soit pas membre du Conseil d'administration, mais assure qu'il prendra toute sa place au comité consultatif.**

Le Conseil économique et social régional demande à ce que tous les territoires de la région aient accès aux services et travaux de l'IAAT.

### Vote sur l'avis du CESR

(« Projet de budget 2009 »)

**Adopté à la majorité  
68 votants  
63 pour**

MM. Braud, Chartier, Delaune, Rougier (CCI)  
MM. Baguet, Drageon, Garofalo, Guénant (Medef)  
M. Gris (Banques)  
M. Etien (Pêche)  
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)  
M. Eprincharde (UPAR)  
MM. Bouvier, Guilbaud, Lebret, Rouvreau (Chambres d'agriculture)  
M. P. Moinard (FRSEA)  
M. Antigny (CGPME)  
M. Guionnet (Cognac)  
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)  
Mmes Deborde, Estournès, Quenette,  
et MM. Giraudeau, Jacquillard, Levasseur, Sélitzki (CGT)  
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)  
M. Marx (CFE-CGC)  
MM. Larquey, Prévost (UNSA)  
M. Tournier (FSU)  
M. Breton (URAF)  
M. Berger (Sécurité sociale)  
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)  
M. Vinet (Bâtiment)  
M. Grémillon (URIOPSS)  
M. Dorlet (Personnes âgées)  
M. Vilain (Aînés ruraux)  
M. Lefebvre (Parents d'élèves)  
M. Martin (CRES)  
Mme Thomas, M. Couillaud (Mutualité, coopération et crédit agricoles)  
M. Gesson (Enseignement supérieur et recherche)  
M. Bonnet (Sport)  
M. Levraut (Locataires)  
M. Sibert (Logement)  
M. Filoche (Propriété immobilière)  
MM. Brie, Hortolan (Environnement)  
Mme Poupard (Consommation)  
M. Saizeau (CPCA)  
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)

#### 5 abstentions

MM. Bara, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)

**2 – Avis sur le rapport du Conseil régional n° A.S.16  
« Décision modificative n°3 pour l'exercice 2008 »**

Le Conseil économique et social régional **prend acte** de la 3e Décision Modificative de l'exercice 2008 de solde nul.

Cette DM augmente le budget prévisionnel en recettes et en dépenses pour un montant de 71 923,30 €.

On y observe également des transferts de crédits de paiements entre section de fonctionnement et d'investissement qui s'équilibrent à + 349 910,86 € pour la section de fonctionnement.

Enfin, peut être souligné un faible mouvement des engagements pluriannuels avec une diminution des autorisations de programme (investissement) de - 150 000 €, et une augmentation pour le même montant des autorisations d'engagement (fonctionnement).

**Vote sur l'avis du CESR**

(« DM 3 pour 2008 »)

**Adopté à la majorité  
68 votants  
63 pour**

MM. Braud, Chartier, Delaune, Rougier (CCI)  
MM. Bague, Drageon, Garofalo, Guénant (Medef)  
M. Gris (Banques)  
M. Etien (Pêche)  
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)  
M. Eprinard (UPAR)  
MM. Bouvier, Guilbaud, Lebre, Rouvrau (Chambres d'agriculture)  
M. P. Moinard (FRSEA)  
M. Antigny (CGPME)  
M. Guionnet (Cognac)  
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)  
Mmes Deborde, Estournès, Quenette,  
et MM. Giraudeau, Jacquillard, Levasseur, Sélitzki (CGT)  
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)  
M. Marx (CFE-CGC)  
MM. Larquey, Prévost (UNSA)  
M. Tournier (FSU)  
M. Breton (URAF)  
M. Berger (Sécurité sociale)  
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)  
M. Vinet (Bâtiment)  
M. Grémillon (URIOPSS)  
M. Dorlet (Personnes âgées)  
M. Vilain (Aînés ruraux)  
M. Lefebvre (Parents d'élèves)  
M. Martin (CRES)  
Mme Thomas, M. Couillaud (Mutualité, coopération et crédit agricoles)  
M. Gesson (Enseignement supérieur et recherche)  
M. Bonnet (Sport)  
M. Levraut (Locataires)  
M. Sibert (Logement)  
M. Filoche (Propriété immobilière)  
MM. Brié, Hortolan (Environnement)  
Mme Poupard (Consommation)  
M. Saizeau (CPCA)  
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)

**5 abstentions**

MM. Bara, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)

**3 – Voeu du Conseil économique et social  
« Une solidarité territoriale pour les bassins d'emploi fragilisés »**

La crise économique mondiale majeure a pour conséquence de ralentir de façon drastique l'activité des entreprises de la région Poitou-Charentes. La mise en liquidation ou en cessation de paiement de plusieurs entreprises significatives en Poitou-Charentes fragilise l'emploi dans plusieurs bassins d'emploi. Dans ce contexte, les problématiques conjoncturelles, mais aussi structurelles (avec par exemple, la mise en liquidation de « CAMIF Particuliers » -près de 800 salariés licenciés en plus des sous-traitants qui vont en subir les conséquences-), complexifient l'intervention publique.

**Si chacun peut s'accorder sur les constats, les solutions à mettre en œuvre méritent une coopération étroite entre l'ensemble des acteurs publics et privés, économiques et sociaux** (dont l'économie sociale et solidaire). Aujourd'hui, l'on constate une pluralité d'interventions des acteurs publics, malheureusement sans réelle coopération.

Face à cette situation exceptionnelle, le Conseil Economique et Social Poitou-Charentes appelle ces acteurs à coordonner leurs actions, mutualiser les moyens humains et financiers pour rendre plus efficace l'ensemble des dispositifs à destination des salariés et des entreprises impactés par cette situation.

**Pour le CESR, il faut mettre en place un accompagnement des bassins d'emploi qui combine deux dispositifs :**

- **Le développement d'un accompagnement social de tous les salariés victimes de licenciements économiques, quel que soit leur statut, y compris les intérimaires, de toutes les entreprises, quelle que soit leur taille.**
- **Une analyse territoriale permettant d'orienter et promouvoir efficacement l'activité économique pour la relancer et soutenir la structuration des fonds propres des entreprises.**

Le CESR propose également que soit activée une gestion territoriale des emplois et des compétences, qui s'appuie sur le dialogue social entre l'ensemble des acteurs du territoire pour dresser des perspectives économiques, créatrices d'offres d'emplois qualifiés et pérennes. L'émergence de ces activités nouvelles doit s'appuyer sur la mobilisation des compétences économiques et sociales des entreprises et des salariés propres à chaque bassin d'emploi. Cette expérimentation pourrait également être mise en œuvre dans l'ensemble des bassins d'emploi dont nombre d'entreprises industrielles sont touchées par la crise.

Enfin, le CES Poitou-Charentes propose d'être associé à ces démarches, dans le cadre par exemple, d'une conférence économique et sociale régionale (proposition du CESR dans son avis sur le SRDE).

## **Vote sur le vœu du CESR**

(« Une solidarité territoriale  
pour les bassins d'emploi fragilisés »)

**Adopté à la majorité  
68 votants  
63 pour**

MM. Braud, Chartier, Delaune, Rougier (CCI)  
MM. Baguet, Drageon, Garofalo, Guénant (Medef)  
M. Gris (Banques)  
M. Etien (Pêche)  
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)  
M. Eprinchard (UPAR)  
MM. Bouvier, Guilbaud, Lebreton, Rouvreau (Chambres d'agriculture)  
M. P. Moinard (FRSEA)  
M. Antigny (CGPME)  
M. Guionnet (Cognac)  
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)  
Mmes Deborde, Estournès, Quenette,  
et MM. Giraudeau, Jacquillard, Levasseur, Sélitzki (CGT)  
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)  
M. Marx (CFE-CGC)  
MM. Larquey, Prévost (UNSA)  
M. Tournier (FSU)  
M. Breton (URAF)  
M. Berger (Sécurité sociale)  
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)  
M. Vinet (Bâtiment)  
M. Grémillon (URIOPSS)  
M. Dorlet (Personnes âgées)  
M. Vilain (Aînés ruraux)  
M. Lefebvre (Parents d'élèves)  
M. Martin (CRES)  
Mme Thomas, M. Couillaud (Mutualité, coopération et crédit agricoles)  
M. Gesson (Enseignement supérieur et recherche)  
M. Bonnet (Sport)  
M. Levrault (Locataires)  
M. Sibert (Logement)  
M. Filoche (Propriété immobilière)  
MM. Brie, Hortolan (Environnement)  
Mme Poupard (Consommation)  
M. Saizeau (CPCA)  
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)

### **5 abstentions**

MM. Bara, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)



**4 - Avis sur le rapport du Conseil régional n° A.VII.1  
« Politique régionale en direction des personnes en situation de handicap –  
Adoption de l'Agenda 22 du Poitou-Charentes »**

L'Agenda 22 peut être qualifié comme un ensemble de bonnes pratiques pour améliorer les conditions de vie des personnes en situation de handicap. Il propose aux collectivités publiques un cadre pour conduire une politique transversale en direction des personnes en situation de handicap, à partir des 22 règles définies par l'Assemblée générale des Nations Unies.

La Région Poitou-Charentes s'est engagée dans cette démarche (rapport spécifique en décembre 2005) et a associé différents partenaires publics (dont le CESR) et privés pour élaborer ce programme d'actions qui a vocation à s'enrichir en permanence.

Reprenant les conclusions des commissions sectorielles qui ont chacune examiné ce projet au regard de leurs compétences, l'assemblée socioprofessionnelle **tient à souligner la qualité et l'exemplarité de ce travail** :

- **Tant dans sa méthode d'élaboration** : travail sur 2 ans, assez long pour une réelle participation des différents acteurs et assez rapide pour que ces acteurs voient la concrétisation et la mise en oeuvre de leurs propositions.  
L'organisation des travaux en groupes thématiques avec un comité de pilotage validant les différentes étapes, ainsi qu'une présentation régulière aux assemblées régionales a permis une réelle appropriation des enjeux et contribué à changer le regard sur le handicap.
- **Que dans sa forme** : les fiches actions sont claires, précises et assorties d'indicateurs de résultat qui permettront de suivre la mise en oeuvre du programme.

Le Conseil économique et social régional propose de prolonger cette démarche « participative » en associant les usagers eux-mêmes à l'évaluation des actions.

Dans le cadre de ses précédents avis, le CES Poitou-Charentes avait insisté sur :

- la notion de cheminement,
- la mutualisation des moyens,
- l'action privilégiée à avoir pour l'équipement des structures plus que des personnes,
- handicap et emploi.

L'ensemble de ces préoccupations est pris en compte dans le projet régional d'Agenda 22 qui aborde tous les types de handicap.

Plusieurs points feront l'objet d'une attention spécifique du CESR :

■ **Handicap et emploi – insertion en « milieu ordinaire »**

Les entreprises ont fait de réels efforts pour l'insertion des personnes en situation de handicap et pour certaines, les petites, ces personnes ont « créé » du lien dans l'entreprise.

Faut-il se contenter des modèles actuels des CAT ? Les personnes en situation de handicap s'y retrouvent-elles ?

Le débat n'est pas clos et se poursuivra pour enrichir les 6 fiches actions « emploi » d'ores et déjà proposées dans l'Agenda 22.

■ **Handicap et « l'éducation » / « formation professionnelle »**

Ces domaines étant de la compétence du Conseil régional, il ne fait aucun doute qu'un grand nombre d'actions pourront être engagées ; ce ne sera pas le cas pour d'autres chapitres d'intervention qui ne relèvent pas directement de la Région.

Pour autant, le Conseil régional peut, à travers ce plan stratégique, amener un grand nombre d'acteurs à s'inscrire dans une démarche concertée autour d'actions concrètes. La prise en compte du handicap dans les différents domaines de la vie quotidienne implique la mise en place d'une politique par nature transversale comme elle suppose la mobilisation conjointe de tous les partenaires publics et privés.

Le mouvement associatif est depuis toujours un acteur majeur en la matière. Il doit bénéficier des moyens nécessaires à l'accomplissement de ses missions en direction des publics handicapés.

## Vote sur l'avis du CESR

(« Adoption de l'Agenda 22 du Poitou-Charentes »)

### Adopté à l'unanimité 68 votants

MM. Braud, Chartier, Delaune, Rougier (CCI)  
MM. Baguet, Drageon, Garofalo, Guénant (Medef)  
M. Gris (Banques)  
M. Etien (Pêche)  
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)  
M. Eprinchard (UPAR)  
MM. Bouvier, Guilbaud, Leuret, Rouvreau (Chambres d'agriculture)  
M. P. Moinard (FRSEA)  
M. Antigny (CGPME)  
M. Guionnet (Cognac)  
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)  
Mmes Deborde, Estournès, Quenette,  
et MM. Giraudeau, Jacquillard, Levasseur, Sélitzki (CGT)  
MM. Bara, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)  
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)  
M. Marx (CFE-CGC)  
MM. Larquey, Prévost (UNSA)  
M. Tournier (FSU)  
M. Breton (URAF)  
M. Berger (Sécurité sociale)  
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)  
M. Vinet (Bâtiment)  
M. Grémillon (URIOPSS)  
M. Dorlet (Personnes âgées)  
M. Vilain (Aînés ruraux)  
M. Lefebvre (Parents d'élèves)  
M. Martin (CRES)  
Mme Thomas, M. Couillaud (Mutualité, coopération et crédit agricoles)  
M. Gesson (Enseignement supérieur et recherche)  
M. Bonnet (Sport)  
M. Levraut (Locataires)  
M. Sibert (Logement)  
M. Filoche (Propriété immobilière)  
MM. Brie, Hortolan (Environnement)  
Mme Poupard (Consommation)  
M. Saizeau (CPCA)  
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)



**5 – Avis du CESR**  
**« Décentralisation de l'AFPA :**  
**pour un service public régional de formation professionnelle »**

Dès l'inscription en 2004 dans la Loi « Libertés et responsabilités locales » de la décentralisation de l'AFPA (Association pour la formation professionnelle des adultes)<sup>1</sup>, le CESR a participé aux réflexions<sup>2</sup> de préparation du transfert des compétences de l'Etat en matière d'organisation et de financement des actions de formation de l'AFPA.

Dans la continuité des réflexions de l'assemblée socioprofessionnelle sur les réformes de la formation professionnelle et de ses travaux sur le SRF (Schéma régional des formations), la commission « Formation tout au long de la vie, Recherche » du CESR examinait avec l'AFPA, en septembre 2006, les enjeux de ces transferts et proposait un certain nombre de préconisations.

Cette rencontre s'inscrivait dans le calendrier de préparation d'une convention cadre signée en octobre 2007 entre l'Etat, la Région et l'AFPA pour pouvoir disposer de deux années d'expérimentation du programme d'activités de l'AFPA avec transfert des crédits de l'Etat correspondants.

A la veille du transfert de compétences, cette convention tripartite arrive à son terme sans qu'une solution juridique ait été proposée pour garantir les missions et services de l'AFPA.

Le Conseil régional considérant que la prise en charge des stages de formation antérieurement confiée par l'Etat passe par la reconnaissance de la mission de service public correspondante, propose, dans un rapport (octobre 2008) « Pour un service public régional de formation professionnelle », d'exercer ses compétences grâce à la définition d'un service d'intérêt économique général (SIEG), d'un service social d'intérêt économique général (SSIEG) ou encore la création d'une Régie.

Le Conseil économique et social Poitou-Charentes formule par cet avis un certain nombre de remarques et de propositions aux partenaires concernés sur les missions-moyens-statuts de l'AFPA en Poitou-Charentes, avant sa décentralisation, au 1er janvier prochain.

### **1- Les enjeux du service public de la formation professionnelle**

La première étape consiste pour les partenaires concernés à déterminer le périmètre des missions de service public que l'on souhaite donner à l'AFPA.

#### **→ Les spécificités de l'AFPA par rapport aux autres organismes de formation**

- L'effort de formation dédiée aux moins qualifiés relève avant tout des politiques publiques car les prestations à mettre en place exigent un investissement lourd en terme de ressources, de contenus et de méthodes, difficile à standardiser et donc à rentabiliser dans le cadre des différents types de concurrence.

De ce fait, une éventuelle mise en concurrence de ces formations conduirait inévitablement à remettre en cause la qualité des services à rendre. Un opérateur privé n'engagerait les investissements spécifiques à ces formations (peu utiles pour d'autres marchés) que s'il est certain d'une pérennité de son activité.

1 Article 13 de la Loi n° 2004-509 du 13 août 2004 relative aux « Libertés et responsabilités locales ». La Région se voit transférer, au plus tard le 31 décembre 2008, les compétences « donnant lieu à l'organisation et au financement par l'Etat, des stages de l'AFPA ».

2 Réunion de la commission « Orientation, formation professionnelle et alternances, emploi » (juin 2004) et réunion de bureau spécial AFPA (juin 2005).

- **L'AFPA est un élément structurant dans l'organisation de l'offre de formation territoriale**, à la fois partenaire de l'Etat, du Conseil régional et des collectivités territoriales pour l'insertion professionnelle et le développement des compétences et des qualifications des publics en difficulté. En tant qu'association 1901 (à but non lucratif) **reconnue organisme national d'intérêt général** et membre à part entière du SPE (Service public de l'emploi), elle intervient au profit de tous les publics en difficulté, sans discrimination d'âge, de sexe, de niveau de formation, de statut, d'origine géographique ou de revenu.
- Par ailleurs, l'AFPA est présente sur tout le territoire et dispose d'une palette de services associés : orientation, accompagnement de formation, hébergement-restauration qui sont des conditions de réussite pour la formation et l'insertion des publics en difficulté.

#### → La continuité des actions de formation d'intérêt général

- Au regard de l'utilité sociale de l'AFPA, il est essentiel que **le Conseil régional continue à inscrire ses actions de formation dans le cadre d'un service public régional de formation professionnelle.**

Ses missions d'intérêt général doivent concerner en particulier les publics les plus éloignés de l'emploi notamment les jeunes sortis du système scolaire sans qualification, les chômeurs longue durée et les publics spécifiques relevant de la solidarité nationale (travailleurs handicapés, ...).

Ses actions doivent répondre à une logique de formation intégrée de sécurisation des parcours.

- Pour assurer une prise en charge globale de ces publics, il est indispensable que les missions de formation d'intérêt général comportent un volet Accueil-Information-Orientation.

A cet effet, l'AFPA doit conserver la partie de ses prestations réservées pour l'accueil et l'accompagnement individuel des publics relevant du service public, prestations qui, à compter du 1er janvier 2009 devraient être transférées au Pôle emploi.

Un dispositif est à construire dans la continuité du partenariat déjà engagé entre l'AFPA, le Pôle emploi et le Conseil régional (Dispositif Quart's Avenir).

- Dans le même temps, **l'AFPA doit conserver sa capacité à répondre aux besoins de formation des entreprises et des salariés en sachant allier compétitivité des entreprises et promotion sociale des personnes.**

Cette partie marchande de l'activité de l'AFPA est indispensable pour lui permettre de :

- rester en prise directe avec les réalités du monde économique ;
- maintenir le lien avec les entreprises (plan de formation, contrat de professionnalisation) ;
- apporter des solutions d'insertion des stagiaires.

## 2- Les moyens à affecter à l'AFPA pour ses missions de service public

L'organisation et le financement des missions de service public de l'AFPA dépendent de l'utilisation faite par la Région des moyens financiers transférés par l'Etat et des conditions d'affectation de l'outil de formation de l'AFPA, actuellement mis à disposition par l'Etat pour l'exercice de ses missions.

#### → Le financement du programme d'activités correspondant au périmètre d'intervention du service public régional de formation professionnelle

- Depuis octobre 2006, l'Etat transfère à la Région par voie fiscale (TIPP) les financements nécessaires aux frais de formation et aux actions d'accompagnement et de rémunération des stagiaires (18 millions d'euros dont 4 millions d'euros de rémunération).

Dans le même temps, l'Etat s'appuie sur le droit communautaire pour mettre un terme à compter du 1er janvier 2009, à la convention tripartite, considérant que les actions de formation professionnelle sont toutes soumises aux règles de la commande publique.

- La convention tripartite ne prévoyant pas en Poitou-Charentes d'effet report des actions de formation 2008 après 2009, comme c'est le cas dans un grand nombre de régions, **une solution doit être trouvée entre l'Etat et le Conseil régional pour le financement des stages à compter du 1er janvier 2009.**

Pour l'assemblée socioprofessionnelle, une solution, type « **subvention de raccord** », proposée dans certaines régions, **permettrait de garantir le financement des actions de formation d'intérêt général, le temps de mettre en place un nouveau statut juridique répondant aux objectifs de service public régional de formation professionnelle et préservant le rôle d'opérateur de formation de l'AFPA.**

#### → Le transfert du patrimoine immobilier utilisé par l'AFPA

- La question du transfert des équipements et de l'immobilier affecté par l'Etat à l'AFPA n'a pas été prévue dans la Loi « Libertés et responsabilités locales » et n'est toujours pas réglée à ce jour.  
Les Conseils régionaux ont demandé à l'Etat de clarifier le statut de l'immobilier de l'AFPA et à tout le moins de prévoir qu'il a vocation à devenir propriété de l'AFPA (si elle poursuit ses missions), ou des Régions si celles-ci organisent elles-mêmes le service public régional de formation.
- **Le Conseil régional Poitou-Charentes demande que lui soit affecté le patrimoine de l'Etat mis à disposition de l'AFPA** en région ou d'un transfert de propriété en faveur de la collectivité.  
Pour le CESR, **l'AFPA doit conserver la gestion de son outil de production** si elle veut garder son autonomie et développer à côté du service public de formation professionnelle, une offre de formation répondant aux appels d'offres des entreprises, des branches professionnelles et des collectivités territoriales.  
L'utilisation des équipements et de l'immobilier s'accompagnerait d'une contractualisation avec les partenaires Etat / Conseil régional / branches professionnelles selon les parts qu'ils représentent dans l'activité de l'AFPA.

### 3- Le statut pour créer un service public de formation professionnelle

#### → Les conditions du transfert de compétences

Pour organiser ce service public de formation professionnelle, **le Conseil régional propose la définition d'un SSIEG** (service social d'intérêt économique général) **ou la mise en place d'une Régie.**

La recherche d'une solution juridique répond aux demandes du CESR. Cette démarche est d'autant plus logique que l'AFPA fait déjà partie du SPE et qu'elle est en capacité de recevoir tous les publics dans une logique sociale.

**Pour autant, la décentralisation de l'AFPA ne doit pas entraîner une régionalisation de l'AFPA.** Si le niveau régional est le bon niveau d'action, l'AFPA doit rester une association de dimension nationale, organisme de référence pour la délivrance des titres du Ministère du Travail, ne serait-ce que pour garder une cohérence dans :

- les actions de formation d'intérêt général ;
- l'analyse des évolutions emploi/formation ;
- la recherche de solutions partagées (Etat, branches professionnelles).

Le choix de statut doit être approfondi car il aura des conséquences directes sur le périmètre d'intervention de l'AFPA en région et sur le statut de ses personnels.

Il doit être avant tout dicté par la nécessité de :

- maintenir un service public régional de formation professionnelle ;
- garantir à l'AFPA sa capacité à proposer des actions de formation en dehors du service public de formation professionnelle ;
- construire les coordinations nécessaires entre l'Etat et le Conseil régional pour la mise en oeuvre d'un service public de la formation professionnelle.

→ **Une solution juridique qui préserve les spécificités de l'AFPA**

Une régie, même dotée d'une autonomie financière, n'est pas la bonne solution pour le Conseil économique et social régional car elle transformerait l'AFPA en un établissement public régional.

Cela poserait des problèmes d'utilisation de l'outil de production et de gestion du personnel de l'AFPA dont l'activité est à la fois marchande et non marchande.

Le personnel serait placé sous la double autorité de la régie du Conseil régional et de l'AFPA.

**Le concept d'un SSIEG** tel qu'il est envisagé par le Conseil régional ou **d'autres formes de Délégations de service public (DSP) sont les plus à même pour permettre à l'AFPA de :**

- garder ses compétences (service public et activités marchandes) ;
- répondre aux obligations de services publics ;
- proposer aux différents partenaires des offres de formation de qualité et au meilleur prix.

D'ores et déjà, certains conseils régionaux comme Rhône-Alpes ou Provence-Alpes Côte d'Azur ont fait ce choix.

Le contexte de crise actuelle est un moment important pour construire un outil de formation pérenne capable en région de répondre à court terme aux problématiques économiques et sociales et à plus long terme aux besoins de formation des salariés, des entreprises et des branches professionnelles.

Dans ce cadre, le Conseil économique et social Poitou-Charentes soutient l'organisation et le financement d'un service public régional de formation professionnelle à destination des populations les plus fragiles ou éloignées de l'emploi.

Mais compte tenu des enjeux, le Conseil régional doit prendre le temps de la concertation pour aboutir à une solution juridique stable et acceptable par tous : Etat - AFPA - partenaires sociaux, permettant à l'AFPA de préserver ses compétences et son outil de production.

## Vote sur l'avis du CESR

(« Décentralisation de l'AFPA »)

### Adopté à l'unanimité 68 votants

MM. Braud, Chartier, Delaune, Rougier (CCI)  
MM. Baguet, Drageon, Garofalo, Guénant (Medef)  
M. Gris (Banques)  
M. Etien (Pêche)  
MM. Banlier, Doignon, Godu, Testaud (Chambres de métiers)  
M. Eprinchard (UPAR)  
MM. Bouvier, Guilbaud, Lebret, Rouvreau (Chambres d'agriculture)  
M. P. Moinard (FRSEA)  
M. Antigny (CGPME)  
M. Guionnet (Cognac)  
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)  
Mmes Deborde, Estournès, Quenette,  
et MM. Giraudeau, Jacquillard, Levasseur, Sélitzki (CGT)  
MM. Bara, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)  
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)  
M. Marx (CFE-CGC)  
MM. Larquey, Prévost (UNSA)  
M. Tournier (FSU)  
M. Breton (URAF)  
M. Berger (Sécurité sociale)  
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)  
M. Vinet (Bâtiment)  
M. Grémillon (URIOPSS)  
M. Dorlet (Personnes âgées)  
M. Vilain (Aînés ruraux)  
M. Lefebvre (Parents d'élèves)  
M. Martin (CRES)  
Mme Thomas, M. Couillaud (Mutualité, coopération et crédit agricoles)  
M. Gesson (Enseignement supérieur et recherche)  
M. Bonnet (Sport)  
M. Levraut (Locataires)  
M. Sibert (Logement)  
M. Filoche (Propriété immobilière)  
MM. Brie, Hortolan (Environnement)  
Mme Poupard (Consommation)  
M. Saizeau (CPCA)  
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)



**6 – Avis du CESR**  
**« Pour un développement du fret ferroviaire en Poitou-Charentes »**

L'ouverture du marché du transport ferroviaire de marchandises à la concurrence en 2006 et la réorganisation de Fret SNCF en 2007 sont des préoccupations constantes pour le CESR.

Face à ces évolutions et compte tenu des incidences économiques et sociales sur le territoire, l'assemblée socioprofessionnelle réaffirmait dans un avis d'octobre 2007, un certain nombre de principes et de précautions vis-à-vis de :

- la SNCF : pour accompagner la restructuration du service du Lotissement<sup>1</sup> d'une réorganisation territoriale des plateformes fret et d'un développement du transport combiné afin d'offrir aux entreprises une chaîne logistique complète ;
- RFF pour le maintien de l'ensemble des lignes de desserte fret et embranchements terminaux ;
- Fret SNCF pour compléter son projet industriel de « Haut débit ferroviaire » par la mise en place d'assemblages de proximité pouvant massifier les trafics.

Un an après le lancement de son nouveau plan de transport, la SNCF a profondément fait évoluer son outil industriel et ses modes de fonctionnement avec :

- La mise en oeuvre du « **Haut débit ferroviaire** » : un système qui repose sur la massification des flux industriels et agricoles et sur une forte fréquence des liaisons assurées sur ces mêmes axes.

La couverture du territoire est dorénavant assurée par 31 plateformes de tri offrant des services de transport en wagon isolé ou en train complet<sup>2</sup> et 9 plateformes spécialisées dans le transport massif, là où l'activité en wagon isolé est insuffisante pour maintenir une organisation desserte viable.

En Poitou-Charentes, 1 plateforme spécialisée dans le transport massif a été mise en place à Poitiers.

- La mise en oeuvre de « **l'intégration industrielle de l'activité fret** » avec la création d'une nouvelle branche Transport et Logistique de Marchandises, 4ème acteur européen de fret, composée de GEODIS, Fret SNCF et TLP (Transport et Logistique Partenaires).

Désormais, Fret SNCF est piloté par une Direction générale avec 5 pôles d'activités<sup>3</sup> et organisé territorialement en 5 Directions Fret en charge de la mise en oeuvre des services aux clients (Nord, Normandie-Ile-de-France, Atlantique, Est et Sud-est).

Un bilan des actions engagées par la SNCF en région, ainsi que les conséquences et enjeux de son nouveau plan de transport en Poitou-Charentes ont été analysés par le CESR qui propose aux partenaires concernés : pouvoirs publics, SNCF, RFF, chambres consulaires, l'avis suivant :

1 Service du Lotissement : service permettant de transporter et de regrouper les wagons isolés de marchandises.

2 Un train complet est composé de 18 à 22 wagons.

3 Chimie-Lotissement, Agriculture-Produit de carrière, Sidérurgie, Automobiles-Produits de grande consommation, Combiné-Pièces automobiles-Express.

## 1 ■ Bilan régional du plan fret et positionnement Fret SNCF pour l'avenir

- Le **nouveau plan de transport**, engagé en décembre 2007, répond à une **volonté de massification des trafics sur les grands axes et de réorganisation des dessertes**.

Il vise notamment à reconstruire le marché du lotissement en regroupant les wagons isolés afin de réduire la dissémination du trafic sur le territoire.

Malgré une adaptation du réseau entre 2004 et 2006, la part du trafic régional réalisée en wagons isolés (mesurée sur le tonnage transporté) reste limitée à 8,7 %.

Il est par ailleurs durement concurrencé par la route et souffre sur une grande partie du territoire d'une densité de trafic insuffisante.

En Poitou-Charentes, cette réorganisation s'est concrétisée par **l'arrêt des wagons isolés sur tout le territoire et la recherche avec les clients de solutions logistiques alternatives**.

Selon les situations locales rencontrées, trois solutions étaient envisagées :

- la massification des flux dans le cas où le volume d'activité le permettait ;
- le regroupement des trafics de plusieurs clients dans un même train ;
- le transfert des trafics vers une gare ouverte aux wagons isolés (en l'occurrence vers les gares de Coutras et Bassens en Aquitaine).

**Un an après l'arrêt des wagons isolés, on constate que :**

- 30 % du trafic est préservé, tels que :
  - Ferrailles à Coulombiers et Ingrandes-sur-Vienne
  - Produits chimiques et nucléaire à La Rochelle et Lussac les Châteaux
  - Matériel ferroviaire et trafic de l'armée à La Rochelle
  - Grumes pour les tonnelleres du cognaçais et cognac en vrac via Coutras et Bassens (avec camionnage).
- 70 % du trafic est arrêté, en particulier :
  - Produits de grande consommation : boissons (Angoulême, Saintes, Aiffres, Montmorillon, St Saviol) ; pâte à papier (La Rochelle)
  - Produits sidérurgiques à Poitiers, Niort, Angoulême
  - GPL au Douhet-Ecoyeux
  - Alcools en vrac à Cognac, Saintes.

Pour les entreprises qui utilisaient ce service, cela a entraîné un report de marchandises du fer sur la route (à raison de 3 camions pour un wagon – cela représente environ 12 000 camions supplémentaires).

En septembre 2008, on observe en Poitou-Charentes **une baisse du trafic fret de - 8,9 %**.

**Évolution du trafic / département de la région :**

Département	Tonnage 2007 (en milliers de T)	Tonnage 2008 (en milliers de T)	% évolution / 2007
Charente	111	79,5	- 28,4
Charente-Maritime	812	860	+ 6
Deux-Sèvres	2 017	1 680	- 16,7
Vienne	665	665	0

Cette évolution s'explique par :

- la perte par Fret SNCF de certains trafics, en particulier les granulats au départ du bassin thouarsais, récupérés par d'autres entreprises ferroviaires ;
- l'arrêt des trafics de wagons isolés en l'absence de solution alternative.

Il faut toutefois noter que la perte du tonnage liée à l'arrêt des dessertes en wagons isolés a été compensée par l'accroissement du tonnage transporté en train entier et le développement de nouvelles offres – en particulier le lancement par Navilang Cargo d'une relation en transport combiné Cognac-Le Havre (39 000 tonnes contre 8 000 à la même période de 2007).

- Avec la création de sa nouvelle branche Transports et Logistique de Marchandises ainsi que l'intégration industrielle de son activité Fret, **la SNCF entend maintenir une présence commerciale et technique forte en Poitou-Charentes pour :**
  - préserver sa position sur les trafics existants ;
  - accompagner les marchés en développement, en particulier :
    - la filière de production de carburants alternatifs ;
    - le transport combiné.

Dans le cadre de la réorganisation de sa production, la SNCF va poursuivre les réflexions engagées sur la pertinence d'offres commerciales et techniques en lot de wagons.

Si une nouvelle offre de wagons isolés n'est pas envisagée à court terme, des perspectives sont possibles en fonction des volumes à transporter, des optimisations possibles du plan de transport et du bilan économique des offres existantes.

Par ailleurs, Fret SNCF est intéressé par les projets de développement de plateformes logistiques permettant la concentration des flux (pour la partie ferroviaire en 1er lieu) puis leur éclatement.

A cet égard, la SNCF a mis à la disposition de la CCI des Deux-Sèvres un site embranché à Niort dans le cadre de la création de la plateforme multi-sites de Niort Terminal (inscrite au Contrat de projets 2007-2013).

Enfin, Fret SNCF participe à la démarche engagée par le Grand port maritime de La Rochelle<sup>4</sup> autour d'un montage d'un projet d'OPF (Opérateur ferroviaire de proximité).

Suite aux premières études menées par un cabinet externe, un Chef de projet a été désigné dont la mission est d'affiner les études techniques déjà réalisées et de démontrer la faisabilité technique, commerciale et économique du projet.

## **2 ■ Développement du fret ferroviaire sur le territoire régional : propositions du CESR**

### **● Le développement d'une nouvelle offre fret sur le territoire**

Le nouveau système de production du wagon isolé (swing)<sup>5</sup> proposé à partir de décembre prochain ne prévoit pas de desservir la façade atlantique. Seuls les ports de Nantes, Bordeaux (Hourcade) et Bayonne seront reliés au réseau via le hub de Villeneuve St Georges (Paris).

Une telle situation aurait des conséquences sur la desserte fret du territoire régional, elle pénaliserait le Grand Port maritime de La Rochelle et le développement économique et social de toute la région. Ce choix est par ailleurs contraire aux évolutions qui montrent que le développement du fret ferroviaire passe par les ports.

Le fret ferroviaire est fortement concurrencé par la route (pas de prise en compte des coûts externes : infrastructures, pollution,...). Pour autant, le contexte de hausse des prix des carburants, de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre, d'évolutions réglementaires et environnementales n'a jamais été aussi favorable, sous réserve de répondre aux exigences du marché.

<sup>4</sup> Loi n°2008-660 du 4 juillet 2008 : transformation des statuts des ports autonomes métropolitains en Grands ports maritimes.

<sup>5</sup> SWING : Service Wagon Isolé Nouvelle Génération.

Pour le Conseil économique et social Poitou-Charentes, **le retour à une situation compétitive de Fret SNCF est compatible avec une meilleure desserte locale si la nouvelle offre intègre une nouvelle organisation de groupage – dégroupage et distribution des marchandises.**

Pour cela, il insiste sur :

- La restructuration du service de lotissement et la mise en oeuvre de dessertes Wagon Isolé Nouvelle Génération sur le territoire par la mise en place d'assemblages de proximité pouvant massifier les trafics et drainer les flux vers des points de regroupement sur le réseau.
- La concrétisation des projets de développement de plateformes logistiques multimodales permettant le report du trafic de marchandises de la route sur le fer et la concentration des flux en lien avec le Grand port maritime de La Rochelle (en particulier Niort Terminal).
- La construction d'une organisation industrielle au plus près des clients, en particulier les industriels de la chimie et des entreprises d'eaux et boissons (gros utilisateurs des wagons isolés), proposant des prestations différenciées et des solutions ferroviaires alternatives.  
Certains bassins, comme ceux d'Angoulême ou de Niort, n'ont plus aujourd'hui de solution ferroviaire malgré un important potentiel en la matière.
- La place et le rôle de Fret SNCF dans le projet d'OFFP du Grand port maritime de La Rochelle pour faciliter les pré et post-acheminements terrestres et améliorer la desserte des territoires.
- La réalisation des travaux de remise en état et de modernisation du réseau en Poitou-Charentes. Fret SNCF s'est engagé à cofinancer avec RFF et l'Etat à hauteur de 50 M€ les travaux facilitant le redémarrage du lotissement.

#### ● **Le rôle de RFF pour dynamiser le fret ferroviaire :**

Plusieurs signes liés notamment au contexte économique et environnemental montrent qu'un **renversement de tendance est en train de s'opérer pour le fret ferroviaire.**

Le transport combiné, après avoir décliné, se développe à nouveau à l'image de la nouvelle relation lancée en 2008 entre Cognac et Le Havre.

Gestionnaire d'infrastructures, RFF a un rôle essentiel à jouer pour créer les conditions d'un développement durable du trafic fret.

Outre ses responsabilités pour garantir la qualité du réseau, RFF doit :

- Offrir des sillons fret performants aux entreprises ferroviaires (délais fiables, réguliers en terme de fréquences et des temps de parcours compétitifs par rapport à la route).
- Améliorer la gestion des sillons (rapidité des décisions, anticipation des travaux, proposition de solutions alternatives, ...).
- Faciliter l'accès des entreprises au réseau à travers le développement d'installations terminales embranchées.
- Développer un nouveau mode de relation et de partenariat avec le Grand port maritime de La Rochelle pour gérer l'interconnexion des réseaux ferrés et optimiser leur utilisation.

#### ● **La place des ports pour générer de nouveaux trafics de marchandises :**

Le déséquilibre entre les différents modes de transport pour le pré et post-acheminement du trafic portuaire est de plus en plus marqué (85 % se faisant par la route, 10 % par voie fluviale et seulement 5 % par le fer) et cela, au moment où on observe une forte croissance du trafic maritime en particulier des conteneurs.

**Le Grand port maritime de La Rochelle peut devenir un puissant générateur de trafic de marchandises.**

**Reste que le développement de ses activités sera fonction de l'étendue et de la qualité de la desserte de sa zone d'influence.**

Le projet de création d'un opérateur ferroviaire de proximité rochelais, s'il est porté dans une logique partenariale entre le Grand port maritime de La Rochelle, RFF et les entreprises ferroviaires, constitue une opportunité pour :

- favoriser le report modal de la route vers le rail dans la région ;
- optimiser l'exploitation des lignes secondaires du réseau en repositionnant le transport ferroviaire sur des marchés de courtes et moyennes distances ;
- gagner en efficacité dans l'interconnexion des réseaux, leur utilisation et la gestion des flux de transport marchandises.

Au-delà de l'engagement de Fret SNCF aux côtés du Grand port maritime de La Rochelle dans la conduite des études de faisabilité, la réussite de ce projet, sa viabilité économique dépendent de l'implication de l'Etat, des collectivités locales et de l'ensemble des acteurs économiques et sociaux.

### **Vote sur l'avis du CESR**

(« Fret ferroviaire en Poitou-Charentes »)

#### **Adopté à l'unanimité 67 votants**

MM. Braud, Chartier, Delaune, Rougier (CCI)  
MM. Baguet, Drageon, Garofalo, Guénant (Medef)  
M. Gris (Banques)  
M. Etien (Pêche)  
MM. Banlier, Doignon, Godu (Chambres de métiers)  
M. Eprinchar (UPAR)  
MM. Bouvier, Guilbaud, Leuret, Rouvreau (Chambres d'agriculture)  
M. P. Moinard (FRSEA)  
M. Antigny (CGPME)  
M. Guionnet (Cognac)  
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)  
Mmes Deborde, Estournès, Quenette,  
et MM. Giraudeau, Jacquillard, Levasseur, Sélitzki (CGT)  
MM. Bara, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)  
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)  
M. Marx (CFE-CGC)  
MM. Larquey, Prévost (UNSA)  
M. Tournier (FSU)  
M. Breton (URAF)  
M. Berger (Sécurité sociale)  
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)  
M. Vinet (Bâtiment)  
M. Grémillon (URIOPSS)  
M. Dorlet (Personnes âgées)  
M. Vilain (Aînés ruraux)  
M. Lefebvre (Parents d'élèves)  
M. Martin (CRES)  
Mme Thomas, M. Couillaud (Mutualité, coopération et crédit agricoles)  
M. Gesson (Enseignement supérieur et recherche)  
M. Bonnet (Sport)  
M. Levraut (Locataires)  
M. Sibert (Logement)  
M. Filoche (Propriété immobilière)  
MM. Brie, Hortolan (Environnement)  
Mme Poupard (Consommation)  
M. Saizeau (CPCA)  
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)



**7 – Avis sur le rapport du Conseil régional n° A.S.17  
« Bilans d'exécution pour 2007  
du Contrat de plan Etat/Région 2000-2006  
et du Contrat de projets Etat/Région 2007-2013 »**

■ **Le Contrat de plan Etat/Région 2000-2006**

L'exécution financière du CPER sur la période 2000-2006 est de 92 % :

- 82,85 % Etat
- 101,88 % Région

soit 1,181 milliard € :

- 572,675 M€ Etat
- 615,004 M€ Région.

Le Conseil économique et social régional souligne :

● **Article 30 sur le volet routier :**

L'intégralité des opérations prévues sur la RN 10 et les RN 147 et 149 doit être réalisée.

Au-delà, et suite aux financements décroisés intervenus depuis 2004, la poursuite des aménagements nécessaires sur ces axes pose question (en particulier sur Poitiers/Limoges).

Les futurs PDMI (Programmes de développement et de modernisation des itinéraires) pourraient être l'occasion de concevoir et d'intégrer une approche globale (infrastructure routière, transport collectif, individuel, TIC, ...).

● **Articles 11 et 10 (Enseignement supérieur et Recherche) :**

Les ajustements et efforts supplémentaires demandés en 2007 n'ont pas permis de combler totalement le retard dans les engagements de l'Etat (> à 96 % pour le Conseil régional, 82,4 % pour l'Etat).

■ **Le Contrat de projets Etat/Région 2007-2013, année 2007**

Rappel sur 7 ans : 660 M€  
(377,513 M€ pour l'Etat  
282,341 M€ pour la Région).

L'exécution financière de l'année 2007 se situe dans la moyenne des régions françaises (10,70 % Etat et Région confondus).

Le CESR prend note de l'avancée de différents articles, tout en s'interrogeant sur certains faibles taux de mandatement (0 sur certains articles).

Il souhaite connaître les actions engagées en 2007 dans le cadre de l'article 18 (« Favoriser le développement numérique des territoires ») intégré au volet territorial de ce Contrat de projets.

**Vote sur l'avis du CESR**

(« Bilans d'exécution pour 2007 du CPER 2000-2006 et du CPER 2007-2013 »)

**Adopté à la majorité  
67 votants  
62 pour**

MM. Braud, Chartier, Delaune, Rougier (CCI)  
MM. Bague, Drageon, Garofalo, Guénant (Medef)  
M. Gris (Banques)  
M. Etien (Pêche)  
MM. Banlier, Doignon, Godu (Chambres de métiers)  
M. Eprinard (UPAR)  
MM. Bouvier, Guilbaud, Leuret, Rouvreau (Chambres d'agriculture)  
M. P. Moinard (FRSEA)  
M. Antigny (CGPME)  
M. Guionnet (Cognac)  
MM. Brégère, JP. Moinard (Professions libérales)  
Mmes Deborde, Estournès, Quenette,  
et MM. Giraudeau, Jacquillard, Levasseur, Sélitzki (CGT)  
Mmes Lancereau, Malka, MM. Baud, Bodet, Hérault (CFDT)  
M. Marx (CFE-CGC)  
MM. Larquey, Prévost (UNSA)  
M. Tournier (FSU)  
M. Breton (URAF)  
M. Berger (Sécurité sociale)  
M. Hinérang (Caisses d'assurance maladie)  
M. Vinet (Bâtiment)  
M. Grémillon (URIOPSS)  
M. Dorlet (Personnes âgées)  
M. Vilain (Aînés ruraux)  
M. Lefebvre (Parents d'élèves)  
M. Martin (CRES)  
Mme Thomas, M. Couillaud (Mutualité, coopération et crédit agricoles)  
M. Gesson (Enseignement supérieur et recherche)  
M. Bonnet (Sport)  
M. Levraut (Locataires)  
M. Sibert (Logement)  
M. Filoche (Propriété immobilière)  
MM. Brié, Hortolan (Environnement)  
Mme Poupard (Consommation)  
M. Saizeau (CPCA)  
Mme Drouet, MM. Hummel, de Russé (Personnalités qualifiées)

**5 abstentions**

MM. Bara, Dessed, Ferchaud, Gardin, Patrac (FO)